

## Je protège ma santé et celle des autres ; l'eau c'est notre vie.

L'eau que nous consommons provient du milieu naturel. En France, près de 120 litres d'eau par jour et par personne sont consommés.

- L'utilisation des eaux de pluie, de puits et forages privés comme ressource alternative est un choix que de nombreux citoyens font déjà aujourd'hui librement, pour l'arrosage du jardin ou le lavage de la voiture. D'autres envisagent d'utiliser ces eaux de pluie ou de puits, à l'intérieur de leur maison, pour alimenter une chasse d'eau ou laver des sols et relient leur réseau privé au réseau public.
- Vous avez un projet de récupération des eaux de pluie, de réalisation d'un puits, d'un forage, ou votre maison est déjà équipée ? Vous souhaitez utiliser une ressource d'eau alternative sans risques pour vous, vos proches et l'environnement ?

Au-delà du respect de la réglementation, des préconisations simples vous permettront d'atteindre vos objectifs sans risques pour votre santé et celle des autres.

Découvrez-les dans ce dépliant et téléchargez le guide pratique sur :

www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com et www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Theme-eausource-de-vie.129750.0.html Diverses structures ont accepté de désigner un de leurs membres pour participer à l'élaboration de ce guide qui a fait l'objet de plusieurs réunions du groupe de travail.

L'ARS Poitou-Charentes les remercie vivement de leur implication attentive et motivée, ainsi que du service public rendu.

- Association des Maires de la Charente (ADM16)
- Association des Maires de la Charente-Maritime (ADM17)
- Entreprise HISTOIRE D'EAU
- Poitou-Charentes Nature
- Régie d'Exploitation du Service d'Eau de la Charente-Maritime (RESEI7)
- Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)
- Syndicat Mixte d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la vallée de la Courance (SMEPDEP de la Courance)

- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Puyréaux (SIAEP Puyréaux)
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Saint Claud (SIAEP St Claud)
- Syndicat d'Harmonisation en Eau Potable de la Charente (SHEP)
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (UFC Que Choisir)





# PRÉCONISATIONS D'UTILISATION DES EAUX DE PLUIE, PUITS ET FORAGES PRIVÉS

**EN POITOU-CHARENTES** 



Retrouvez ce guide et d'autres supports sur www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com et www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Themeeau-source-de-vie.129750.0.html



#### CONTACTS

L'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes et ses Unités Territoriales Vigilances et Sécurités de l'Environnement et des Milieux.

• ARS - Site d'Angoulême • 8 rue du Père-Joseph-Wresinski CS 22321

16023 Angoulême Cedex Tél. 05 45 97 46 45/47

• ARS - Site de la Rochelle •

2 avenue de Fétilly - CS 90583 17021 La Rochelle Cedex 1 Tél. 05 46 68 49 51/52 • ARS - Site de Niort •

30 rue de l'Hôtel de Ville - CS 18537 79025 Niort Cedex Tél. 05 49 06 70 43

• ARS - Site de Poitiers •

4 rue Micheline Ostermeyer BP 20570 86021 Poitiers Cedex Tél. 05 49 44 83 22

Et auprès de votre mairie.

Télécharger le guide sur : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com et www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Theme-eau-source-de-vie.129750.0.html









« Depuis plusieurs décennies, l'abandon des puits et sources privés au profit de l'utilisation de l'eau potable des réseaux publics a conduit à de grands progrès en matière de santé et d'hygiène publique et a été essentiel dans l'éradication de grandes épidémies\*.

Depuis quelques années, des particuliers souhaitent remettre en pratique l'utilisation d'eau de pluie et de puits dans la maison. Cependant, la présence d'un double réseau dans une habitation, avec comme conséquence des possibilités de retours d'eau polluée, présente des risques importants pour les personnes logeant dans l'habitation mais également pour le voisinage.

L'information et la sensibilisation des citoyens sur cette problématique est primordiale.

Ce dépliant est l'occasion de découvrir quelques grands principes et de participer à la sécurité sanitaire des eaux distribuées par les réseaux publics.

Vous trouverez également des sources pour consulter des témoignages en Poitou-Charentes et un lien sur un guide pratique qui vous permettra de prendre en compte la santé des vôtres et des autres, dans la réalisation de vos projets.

L'eau est un enjeu majeur de santé publique et nous nous devons tous d'agir pour la protéger dans le respect de notre liberté de choix. »

Paul LECHUGA Directeur de la Santé Publique, ARS Poitou-Charentes

# Le retour d'eau, un phénomène physique à éviter

- Si votre réseau privé est relié au réseau public, le risque majeur est le retour d'eau.
- Deux causes peuvent provoquer ce phénomène :
  - Une dépression dans le réseau public due à des travaux, une casse du réseau, une ouverture rapide de bornes incendie pour éteindre un feu, etc., crée un siphonage, une aspiration de l'eau du puits ou de pluie de la maison d'habitation vers le réseau public.
  - Une contre-pression : c'est-à-dire que le réseau d'eau non potable (puits, pluie) a une pression plus élevée que celle du réseau public. L'eau est refoulée dans le réseau public.

# Les eaux de pluie, puits et forages privés sans risques pour ma santé et celle des autres

La première protection est la séparation physique des deux réseaux public et privé (aucun contact entre les réseaux)

■ Des dispositifs techniques de protection existent. Ils consistent à interrompre ou « casser » le risque d'aspiration de l'eau non potable vers le réseau public. Avec de tels dispositifs, l'eau du réseau privé ne reviendra jamais dans le réseau public.

Retrouvez ce guide et d'autres supports sur www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com et www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Theme-eau-source-de-vie.129750.0.html



# VIDÉO DE TÉMOIGNAGES

Témoignages de professionnels et de particuliers sur la région Poitou-Charentes.

# Le contrôle de vos installations

Il vous permet de connaître la fiabilité de votre installation.

- Le contrôle des dispositifs de prélèvement vous assure une connaissance optimale de vos équipements. Il est fait sur plusieurs points.
- Le contrôle des installations privatives de distribution d'eau issue de prélèvement, puits ou forages et de récupération d'eau de pluie est réalisé par un professionnel, agent du service public de distribution d'eau potable.

## La réglementation

Elle définit des règles communes d'utilisation et de mise en service (déclaration d'un puits ou récupération d'eau de pluie). Elle vous protège et protège la collectivité des utilisations dangereuses, pour votre santé et celle des autres.







## JE M'INFORME, JE PROTÈGE MA SANTÉ ET CELLE DES AUTRES.



### LE GUIDE PRATIQUE

Pour découvrir et connaître les préconisations d'utilisation des eaux de pluie, puits et forages.

